

Les acteurs de l'événementiel réclament notamment des mesures sociales pour préserver l'emploi / Crédit photo : Claudio Schwartz / Unsplash

Tandis que la crise aurait coûté 15 milliards d'euros de retombées économiques à l'ensemble des métiers de l'événementiel, la filière s'organise pour préparer la suite. Sept organisations professionnelles, à savoir L'événement, Unimev, Coésio (association des destinations francophones de congrès), Créaliens (agences de design de stands et prestataires) France Congrès et Evénement, Synpase (syndicats des prestataires de l'audiovisuel) et Traiteurs de France, ont, mardi 21 avril, envoyé au gouvernement les mesures qu'elles appellent de leurs vœux pour assurer la pérennité des entreprises de leurs secteurs durement impactés par la crise.

**A lire aussi : Le gouvernement prépare des mesures d'aide pour les médias**

« Il y a des mesures sociales qui sont évidentes pour l'emploi, détaille Benoît Ramozzi, délégué général de L'événement, association des agences de communication événementielle, porte-parole de l'ensemble de la filière. *La première consiste en une exonération de la totalité des charges sociales patronales jusqu'en décembre 2021 afin de donner de l'énergie aux entreprises, alors que la date de redémarrage apparaît assez floue* ». Le collectif plébiscite également la mise en place d'indemnités pour les travailleurs non-salariés ou encore une exonération de la CET (contribution économique territoriale) « *compensée par l'Etat* ». Autant de mesures qui ont été « *précisées* » jeudi 23 avril tandis que le collectif s'inscrit dans une démarche « *contributive* » pour avancer avec le gouvernement sur le sujet.

**Plan de relance**

L'événementiel ainsi que le tourisme, l'hôtellerie et la restauration ont été identifiés par Emmanuel Macron lors de son allocution du 13 avril comme secteurs nécessitant un plan de relance spécifique. A cette occasion, il avait aussi été précisé que tout grand rassemblement resterait interdit jusqu'à la mi-juillet. « *Cette date semble un peu prématurée pour refaire des salons, des événements d'entreprise* », estime Benoît Ramozzi, qui table plutôt sur une reprise en septembre-octobre pour « *travailler mieux* », notamment en toute sécurité.

**8 mesures pour relancer la filière événementielle**

- L'exonération des charges sociales patronales jusqu'en décembre 2021
- L'exonération de la CET (contribution économique territoriale - CVAE et CFE) pour 2020 et 2021 en compensant la part des collectivités
- Le report complémentaire des échéances d'emprunts
- La transformation du prêt garanti par l'État en crédit longue durée sectoriel, remboursable sur 8 ans, avec différé d'amortissement de 24 mois
- La prolongation de 18 mois du dispositif actuel d'activité partielle
- L'exonération de loyers pour les établissements recevant des foires, salons ou congrès, sous contrat avec l'État
- Le maintien des indemnités mensuelles pour les travailleurs indépendants
- La création d'un fonds d'investissement lié à la sécurité sanitaire pour l'accueil du public